

## **Déclaration prononcée par S.E.M. Marcus Leroy, Ministre Conseiller**

### **Conseil de Sécurité, Débat Les femmes, la paix et la sécurité**

**7 août 2009**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,

La Belgique se joint sans réserve à la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union Européenne et tient à exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1820 (2008) du Conseil de Sécurité.

Il y a un an de cela, le Conseil de sécurité a fait un pas important dans la lutte contre les violences sexuelles en adoptant la résolution 1820. La Belgique estime qu'il est aujourd'hui urgent de passer à la vitesse supérieure. La situation sur le terrain semble en effet loin de s'améliorer et les interventions de la communauté internationale restent encore beaucoup trop sporadiques. Notre but devrait être d'agir en amont, plutôt que de réagir à posteriori lorsqu'il est déjà trop tard pour des dizaines de milliers de femmes et d'enfants victimes de ces crimes. Pour ce faire, nous devons mettre en place de manière prioritaire un plan d'action global, systématique et cohérent qui vise bien entendu à mettre un terme à ces violences insupportables là où elles se déroulent, mais aussi et surtout à renforcer une fois pour toute la capacité des Etats à prévenir ces violences pour le futur. Car seul le renforcement des capacités nationales peut permettre aux Etats d'exercer leur propre responsabilité de prévenir ces crimes.

La situation en RDC doit à cet égard nous servir à la fois d'avertissement et d'exemple. Si l'on peut parler aujourd'hui de véritable catastrophe humaine en RDC et en particulier dans la région des Kivu, l'adoption récente par les Nations Unies d'une Stratégie Compréhensive de Lutte contre les Violences Sexuelles en RDC représente une lueur d'espoir pour le futur. Cette stratégie constitue en effet une plate-forme solide pour la coordination des efforts de tous les acteurs sur le terrain et pour le renforcement de l'assistance aux initiatives développées par le gouvernement congolais lui-même. La Belgique fera tout son possible afin de garantir que la communauté internationale fasse preuve de la détermination nécessaire à ce que cette stratégie porte ses fruits.

Monsieur le Président ;

Le rapport du Secrétaire général offre de nombreuses pistes intéressantes pour le futur et la Belgique voudrait revenir sur certaines de celles-ci en particulier.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la lutte contre l'impunité en matière de crimes sexuels. L'impunité constitue non seulement le terreau sur laquelle la violence se développe et se reproduit, mais elle sape également les fondations de tout effort de reconstruction et de redéveloppement.

Comme la jurisprudence de la Cour Spéciale pour la Sierra Leone et des Tribunaux pour l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda l'a démontré, les juridictions pénales internationales ont un rôle important à jouer en matière de lutte contre les crimes sexuels. La Belgique accueille dès lors très favorablement la nomination d'une Conseillère Spéciale pour les questions de genre par la Cour pénale Internationale.

Les poursuites internationales ne sauraient néanmoins suffire. Il nous faut au contraire multiplier les initiatives visant à renforcer la règle de droit, les institutions judiciaires, mais aussi les systèmes pénitenciers, dans les pays qui en ont le plus besoin afin de leur permettre d'exercer la justice au niveau local. Faut-il rappeler à ce sujet que la responsabilité première dans la lutte contre les violences sexuelles incombe aux autorités de ces pays ? Ils doivent être en mesure d'exercer une justice impartiale et de poursuivre tous les coupables, même lorsqu'ils sont des agents de l'Etat. La semaine passée, nous avons appris la condamnation par la Cour militaire du Nord-Kivu de trois officiers appartenant aux forces régulières de la RDC (FARDC) pour crimes contre l'humanité, en ce compris pour le viol de plusieurs jeunes filles. De tels exemples doivent être encouragés et devenir la règle pour que l'expression tolérance zéro prenne tout son sens.

Monsieur le Président,

Si punir les auteurs de crimes sexuels est une chose, assister les victimes en est une autre. La lutte contre l'impunité doit s'accompagner de programmes visant à gérer les conséquences individuelles et sociétales de ces crimes à court, moyen, mais aussi à long terme. Le travail effectué par la Commission de consolidation de la paix dans sa configuration pour la République Centrafricaine constitue un bon exemple d'intégration des questions de genre et de violence sexuelle dans un programme de reconstruction. Ce type d'effort doit être généralisé. La Belgique apprécie à ce sujet l'idée du Secrétaire général de confier à un fonctionnaire de haut niveau la responsabilité de la réponse onusienne au problème des violences sexuelles. Nous pensons cependant qu'il convient d'aller plus loin et appelons de nos vœux la création d'un poste de « Médiatrice femmes, paix et sécurité ». Le rôle de cette Médiatrice serait de garantir que les femmes soient systématiquement associées aux processus de négociation de paix et que la sexo-spécificité, y compris la problématique des violences sexuelles, soit prise en compte dans l'ensemble des activités onusiennes de maintien de la paix et de reconstruction.

Monsieur le Président,

Pour que notre organisation puisse lutter de la manière la plus efficace possible contre le fléau de la violence sexuelle, il faut encore garantir la qualité de l'information dont elle dispose. La Belgique soutient dès lors les propositions faites par le Secrétaire général et visant à améliorer la collecte et la coordination des données relatives aux violences sexuelles en impliquant tous les acteurs et toutes les agences des Nations Unies sur le terrain mais aussi à Genève et à New York. La Belgique soutient également la création d'un mécanisme de suivi au sein du Conseil de Sécurité afin que cette information puisse être mise à profit. L'adoption cette semaine de la résolution 1882 qui inclut les violences sexuelles comme « trigger » pour le mécanisme de suivi du Conseil sur les enfants dans les conflits armés est un pas dans cette direction dont la Belgique se réjouit.

Je vous remercie Monsieur le Président.